

COMMUNE DE METZERVISSE

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville**Canton de METZERVISSE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice :

19

Nombre de votants :

19

Nombre de conseillers présents :

15

Nombre d'exprimés :

18

L'an **deux mil vingt-six, le treize octobre**, le conseil municipal de la commune de METZERVISSE s'est réuni en **séance ordinaire**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur HEINE Pierre, Maire.

Etaient présents :

HEINE Pierre - BOLLARO Carole - HEINE Bernard - LEMORT Virginie – MARCHAL Laurence - COLSENET Vincent - VAISSIERE Messaade - BRENKY Sandrine – WAGNER Guylaine - COLIN Philippe - DITZLER Mylène - LEDENYI Nicole - HOFFLER Marie-Louise – JUNGES Jean – BURGER Cyrille.

Absents avec procuration :

SAUER Rémi, procuration VAISSIERE Messaade - **LIPINSKI Jérôme** procuration à WAGNER Guylaine- **LAGLASSE Rodrigue**, procuration à HEINE Bernard - **POMPERMEIER Maxime**, procuration à COLSENET Vincent.

Secrétaire de séance: Monsieur Bernard HEINE

Date de la convocation: 9 octobre 2026

Délibération n° 2026-03
Cession d'un délaissé de voirie

Le maire rappelle qu'en séance du 15 décembre 2025, il a précisé au conseil municipal être dans l'attente de précisions de l'acquéreur, plus offrant, quant à son projet lié à l'acquisition.

Conformément à la délibération du 01 octobre 2025, le maire a entrepris les démarches auprès des acquéreurs potentiels.

Il donne connaissance au conseil municipal des réponses faites par ces 3 acquéreurs potentiels.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 septembre 2026, relative au déclassement de la parcelle 370/68 section 41 en délaissé de voirie,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 01 octobre 2025 approuvant cette cession,

Considérant l'arpentage et l'inscription au Livre Foncier de la parcelle considérée,

Considérant les offres d'achat présentées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention :

- Décide de procéder à la vente la parcelle cadastrée 370/68 section 41 d'une contenance de 186 m² au profit de M et Mme POINSIGNON Jonathan et Aurélie au prix proposé de 206 € /m²,
- rappelle que l'intégralité des frais liés à cette cession seront à la charge exclusive de l'acquéreur,
- précise que cette cession sera formalisée, après le déclassement précité, par acte administratif à la signature duquel la commune sera représentée par la 1^{ère} adjointe; à défaut, l'acte sera passé en étude notariale pour lequel le maire représentera la commune, l'acquéreur en supportant également les frais,
- donne pouvoir au maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Metzervisse, le 14 octobre 2026

Le Maire,
Pierre HEINE